



Classe à Horaires Aménagés Musique à dominante vocale

CHAM
2016-2017

Ecole primaire Nelson-Mandela

Pour nous joindre et vous informer



Ecole Nelson-Mandela

Rue du Zambèze
44800 Saint-Herblain
02 28 25 27 23

Maison des Arts

02 28 25 25 80
26 rue de St Nazaire
44800 Saint-Herblain

Ouverture de l'accueil :

Lundi 14 h - 19 h

Mardi, jeudi et vendredi 10 h - 12 h 30 / 13 h 30 - 19 h

Mercredi 9 h - 12 h 30 / 13 h 30 - 19 h

Samedi 9 h - 13 h



Pour s'inscrire

- La fiche de candidature est à remettre à la Maison des Arts ou à l'école herblinoise de votre enfant avant le **vendredi 1^{er} avril 2016**.
- Ateliers pour les candidats et rencontre avec les familles, le lundi 9 mai ou le jeudi 12 mai, à partir de 16 h 30 (une convocation sera envoyée aux familles).
- Commission d'admission (inspection académique, éducation nationale, maison des arts, parents d'élèves) le mercredi 18 mai 2016.



Direction de l'éducation

02 28 25 26 39
47 bis avenue de la Baraudière
44800 Saint-Herblain

Pourquoi ?

L'épanouissement des enfants et leur réussite éducative sont favorisés par la pratique du chant collectif qui, par le biais de l'oreille, de la voix, et du corps tout entier, développe l'écoute et l'expression artistique.



Pour qui ?

Tout enfant qui entre en **CE1** ou **CE2** et qui souhaite bénéficier d'un enseignement musical à dominante vocale. Cette inscription engage l'élève sur l'ensemble du cycle élémentaire (du CE1 au CM2), après avis d'une commission d'admission.

Comment ?

Les différents cours de chant choral ont lieu à l'antenne nord de la Maison des Arts (groupe scolaire Nelson-Mandela).

Quand ?

Pendant le temps scolaire :

CE1 et CE2 : 2 h de chant choral par semaine.

CM1 et CM2 : 2 h 15 de chant choral et 45 mn de steel-drum par semaine

Fiche de candidature à l'entrée en CHAM Nelson-Mandela

Septembre 2016

Nom de l'élève

Prénom

Sexe Masculin Féminin

Né(e) le / /

Nom et prénom du responsable légal de l'enfant :

Adresse

Code postal

Ville

Tél. fixe

Tél. portable

E-mail

Actuellement à l'école

de Saint-Herblain

autre ville

Date et signature du responsable ou tuteur légal :

Fiche à remplir et à rapporter à l'école herblinoise
de votre enfant ou à la Maison des Arts

avant le 1^{er} avril 2016

